

---

## Chapitre I : RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES ET RÉSULTATS

Le présent document est dédié à la présentation des réflexions méthodologiques et des résultats obtenus dans le cadre des trois volets de l'Observatoire du développement territorial au cours de la subvention 2005-2006.

### 1. VOLET « TERRITOIRE ET OCCUPATION DU SOL »

Lors de l'inventaire des bases de données relatives à l'occupation du sol, deux questions fondamentales se sont soulevées ; la première étant relative à la notion de légende et la seconde à la notion d'échelle. Ces notions sont développées ci-dessous.

L'analyse des données relatives à l'occupation et à l'affectation du sol permet d'appréhender certains enjeux du développement territorial comme la disponibilité en terrains pour l'accueil de nouvelles activités économiques ou de nouveaux habitants, la protection des fonctions rurales du territoire, ou encore la gestion parcimonieuse du sol. C'est pourquoi, les travaux du volet « occupation du sol » de l'ODT se sont essentiellement focalisés sur l'analyse de l'occupation du sol et des affectations du plan de secteur, leur évolution, la comparaison entre la situation de fait et de droit ainsi qu'à la présentation des zones couvertes par un plan communal d'aménagement. Les données ainsi que les méthodes d'analyse sont présentées ci-dessous. Une note méthodologique annexée présente également les détails de ce travail.

#### 1.1 QUELQUES REFLEXIONS METHODOLOGIQUES DE BASE

##### 1.1.1 Notion de légende

Les différentes bases de données recensées proposent chacune leur propre légende ; la précision de celle-ci dépendant du thème analysé. Ainsi les bases de données axées sur l'agriculture détaillent les types de cultures (Ex. : blé, maïs, pommes de terres...), tandis que les bases de données axées sur les zones artificialisées précisent généralement la fonction des différentes zones bâties (Ex : logement, commerce, sport, industrie...). Une confusion entre les notions d'occupation du sol et d'utilisation ou affectation du sol est généralement observée. L'occupation du sol réfère à la couverture physique du sol, tandis que l'utilisation du sol réfère au rôle socio-économique des objets couvrant le sol. Certaines légendes combinent des termes relatifs à l'occupation du sol et à l'utilisation du sol avec pour conséquence la possibilité de classer une même zone dans deux classes différentes.

Sur base de ces constats, il est important de définir une ou plusieurs légendes sur lesquelles se baseront les différents travaux de l'Observatoire du Développement du Territoire. Au minimum, 5 classes d'occupation du sol doivent être définies à savoir : (1) les terrains artificialisés, (2) les terrains agricoles, (3) les terrains boisés, (4) les autres non bâtis et (5) les terrains de nature inconnue.

Ce premier niveau de hiérarchie peut être subdivisé de plusieurs façons. Ci-dessous nous proposons une classification plus détaillée combinant des utilisations du sol.

#### Tableau 1: Catégories d'utilisation du sol

<p><b>Terrains artificialisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Terrains résidentiels</li><li>• Terrains occupés par des commerces, bureaux et services</li><li>• Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires</li><li>• Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains</li><li>• Terrains occupés par des bâtiments agricoles</li><li>• Terrains à usages industriel et artisanal</li><li>• Carrières, décharges et espaces abandonnés</li><li>• Infrastructures de transport</li><li>• Autres espaces artificialisés</li></ul> <p><b>Terrains agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Terres arables et cultures permanentes</li><li>• Surfaces enherbées et friches agricoles</li></ul> <p><b>Terrains boisés</b></p> <p><b>Autres non bâtis</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Milieux semi-naturels</li><li>• Zones humides</li><li>• Surfaces en eau</li></ul> <p><b>Terrains de nature inconnue</b></p>
--

Dans la pratique, seules les bases de données issues de recensements ou de déclarations fiscales peuvent fournir le niveau de détail nécessaire à la classification de seconde hiérarchie proposée ci-dessus. Les bases de données issues du traitement d'images satellitaires ou de photographies aériennes ne peuvent pas fournir d'indication sur la fonction des objets couvrant le sol. Seules les zones industrielles de grande envergure peuvent être mises en évidence sur base de la taille des objets. Cette remarque est essentiellement valable pour les zones urbanisées. En effet, sur base de la signature spectrale des objets, l'analyse des images satellitaires donne des informations relatives aux différentes classes végétales.

### 1.1.2 Notion d'échelle

Les différentes bases de données présentées ci-dessus ont été élaborées à des échelles différentes et présentent des résolutions différentes. Plus l'échelle est grande, plus la base de données est détaillée et fournira des résultats précis en termes de superficie d'occupation du sol. Cependant, la masse de données étant très importante à traiter, les analyses seront plus complexes et prendront plus de temps. L'intérêt d'utiliser des bases de données à petite résolution est qu'elles permettent de dégager rapidement les grandes tendances à l'échelle de la Région et sont facilement manipulables. Dans tous les cas, il est important de préciser l'échelle dans la discussion des résultats. En effet, plus l'échelle sera petite, plus la marge d'erreur sera grande.

---

## 1.2 PRINCIPALES ANALYSES MENEES EN RAPPORT AVEC L'OCCUPATION ET L'AFFECTATION DU SOL

### 1.2.1 Analyse de l'occupation du sol

Les données d'occupation du sol utilisées pour l'analyse sont issues des informations fournies par l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines (SPFF/ACED). Régulières et cohérentes depuis 1986, les données du Cadastre fournissent une information statistique détaillée et récurrente. Ainsi, le territoire wallon est découpé en parcelles cadastrales, à chaque parcelle de terrain est attribuée une « nature cadastrale ». Cette information est remise à jour annuellement. Notons, cependant, que les parcelles cadastrales ne couvrent pas l'ensemble du territoire wallon. Certaines zones dites « non cadastrées » ne sont pas reprises au Cadastre et correspondent généralement aux voiries et cours d'eau. Au total, 216 natures cadastrales ont été définies. Celles-ci sont réparties dans 15 catégories d'occupation du sol (Voir tableau 1) sur base des réflexions entamées conjointement avec l'équipe en charge de la réalisation du Projet de Cartographie Numérique de l'Occupation du Sol en Wallonie (PCNOSW, FUSAGx).

La légende ou catégorisation proposée se base sur la hiérarchisation définie par le projet européen CORINE Land-Cover. En effet, il est important qu'une analyse et/ou carte d'occupation du sol réalisée pour la Région Wallonne puisse être comparable avec d'autres régions européennes. De plus, dans la mesure du possible, les regroupements des natures cadastrales sont, généralement, compatibles avec les différents regroupements des natures cadastrales effectués par l'INS depuis 1986. D'autres points ont été investigués. Ainsi, les chercheurs ont veillé à ce que légende soit adaptée aux catégories des outils juridiques et à ce que les principales catégories d'affectation du sol soient représentées.

De plus, les 15 catégories d'occupation du sol peuvent être regroupées selon qu'elles sont ou non artificialisées au sens de CORINE LAND COVER. Ainsi :

- l'occupation du sol de 9 catégories relève des fonctions urbaines ; le terme "artificialisé" a été utilisé pour qualifier ces terrains ;
- les terrains agricoles, les terrains boisés ainsi que les autres terrains non bâtis correspondent au regroupement des « terrains non artificialisés ».

Les données issues de la matrice cadastrale couplées au Plan de Localisation Informatique (PLI ; fond de plan vectoriel reprenant les limites des parcelles cadastrales), élaboré par la direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine du Ministère de la Région Wallonne (MRW/DGATLP), permettent de générer une carte des catégories d'occupation du sol. Même si elles présentent certaines limites, les données ainsi générées sont les informations vectorielles d'occupation du sol les plus à jour actuellement disponibles en Région wallonne.

Ces données d'occupation du sol permettent d'analyser la situation de fait, c'est-à-dire la situation réelle. Les superficies concernées par les 15 catégories d'occupation du sol ont donc été calculées pour les différentes communes wallonnes.

L'évolution des principales catégories d'occupation du sol (1988 – 2004) a également été calculée sur base des statistiques relatives à l'utilisation du sol, à l'échelle communale, publiées par l'Institut National de Statistique (INS) à partir d'informations fournies par l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et du domaine (SPFF/ACED). Seules les quatre grandes classes d'occupation du sol ont été analysées à savoir : les terrains artificialisés, les terrains agricoles, les terrains boisés et les terrains restants (Autres), correspondant généralement aux milieux semi-naturels, zones humides, surface en eau et terrains de nature inconnue ou non cadastrés.

## 1.2.2 Analyse des affectations du sol selon le plan de secteur

Les données relatives aux affectations du plan de secteur sont issues du plan de secteur vectoriel de décembre 2005 (MRW/DGATLP). Le plan de secteur correspond à la situation de droit et subdivise l'ensemble du territoire wallon en zones pouvant être urbanisées ou non. Il détermine ainsi les affectations autorisées.

Le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) détermine le contenu de ces zones destinées à l'urbanisation (ZDU), des zones non destinées à l'urbanisation (ZNDU) ainsi que des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) qui, selon le cas, sont destinées à l'urbanisation ou non. Le tableau suivant présente les principales affectations du plan de secteur reprises dans l'analyse.

**Tableau 2: Principales affectations du plan de secteur**

Affectations du plan de secteur	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat
	Zone de services publics et d'équipements communautaires
	Zone de loisirs
	Zones d'activité économique
	Zone d'aménagement différé à caractère industriel
	Zone d'extraction
Zone d'aménagement communal concerté	
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole
	Zone forestière
	Zone d'espaces verts
	Zone naturelle
	Zone de parc
	Plan d'eau

Notons que différents regroupements ont été effectués, ainsi :

- les zones d'habitat correspondent à la zone d'habitat ainsi qu'à la zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur ;
- les zones d'activité économique correspondent à la zone d'activité économique mixte, à la zone d'activité économique industrielle ainsi qu'aux zones d'activité économique spécifique.

Ainsi, les superficies des principales affectations du plan de secteur en vigueur ont été calculées pour les différentes communes wallonnes.

Les affectations des plans de secteur initiaux ont été quelque peu modifiées par Décret. Des révisions de plan de secteur ont également apporté des modifications au plan de secteur initial. Cette évolution, du plan de secteur initial au plan de secteur en vigueur au 01/12/2005, fait également l'objet d'une analyse.

---

Localement, les plans communaux d'aménagement (PCA) détaillent l'affectation du plan de secteur, en respectant l'affectation du plan de secteur (PCAND), voire en y dérogeant au moins pour partie (PCAD). Ils doivent donc être pris en compte pour une analyse complète de la situation de droit. Compte tenu de la diversité des légendes et des prescriptions des PCA, aucune cartographie vectorielle de la destination détaillée par les PCA n'existe en Région wallonne. Par contre les périmètres extérieurs des PCA ont pu être croisés avec les affectations du plan de secteur. Il est donc possible de calculer les superficies des différentes affectations du plan de secteur couvertes par un PCA. Les données des périmètres des plans communaux d'aménagement du 1er avril 2006 ont été fournies par la DGATLP (MRW).

### **1.2.3 Occupation du sol vs. Plan de secteur : comparaison entre la situation de fait et de droit**

Le croisement spatial des données d'occupation du sol et du plan de secteur a tout d'abord permis d'estimer la proportion de terrains "artificialisés" pour chacune des principales zones du plan de secteur. Pour rappel, l'ensemble des territoires construits et aménagés par l'homme sont repris sous la classe « terrains artificialisés » ; ces territoires correspondent aux terrains résidentiels, aux terrains occupés par des commerces, bureaux, services, services publics et équipements communautaires, bâtiments agricoles, aux terrains à caractère industriel et artisanal, aux carrières, décharges, espaces abandonnés ainsi qu'aux infrastructures de transport.

Ce croisement a également conduit à un calcul de la proportion de terrains en zones destinées à l'urbanisation au plan de secteur (ZDU), pour les différentes catégories d'occupation du sol. Cette analyse permet notamment de déterminer le respect ou non du plan de secteur. A priori, les terrains artificialisés se localisent dans les zones destinées à l'urbanisation et les terrains non artificialisés localisés dans les zones destinées à l'urbanisation sont potentiellement urbanisables. Par conséquent, les espaces non artificialisés présentant un intérêt écologique ou autre localisés dans les zones urbanisables sont menacés et méritent des mesures de protection particulières.

Ainsi, base du croisement spatial des deux bases de données, différentes analyses peuvent être menées en fonction des préoccupations actuelles des décideurs politiques. Une analyse détaillée et approfondie permettrait notamment de répondre à des questions telles que : L'urbanisation s'accroît-elle en Wallonie ? Où et comment les terres sont-elles urbanisées aujourd'hui ? De quelles natures sont les réserves foncières localisées dans les zones urbanisables du Plan de Secteur...

## **1.3 RESULTATS**

### **1.3.1 Inventaire et analyse critique des données**

L'inventaire des données recensées en matière d'occupation du sol, ainsi que l'analyse critique de certaines de ces données, fait partie d'une note exclusivement dédiée à l'inventaire des données réalisé par l'ODT. Cette note est annexée à ce rapport (Working Paper dédié à l'inventaire des données de l'ODT).

---

### **1.3.2 Résultats issus de l'exploitation des données cadastrales couplées au Plan de Localisation Informatique (PLI)**

Les travaux du volet « occupation du sol » de l'ODT se sont donc focalisés sur l'analyse de la situation actuelle de l'occupation du sol et des affectations du plan de secteur. Les résultats de ces travaux sont présentés sous forme de fiches communales, qui seront prochainement mises en ligne sur le site de la CPDT. Une fiche commentée a également été produite pour la Région Wallonne. Les commentaires de cette fiche permettent aux lecteurs d'interpréter correctement les fiches communales non commentées.

Pour rappel cette analyse de l'occupation du sol a, essentiellement, été réalisée sur base des informations "natures" attribuées à chaque parcelle cadastrée par l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines (SPFF/ACED, 2004) couplées avec le Plan de Localisation Informatique (PLI, 2003 ; fond de plan vectoriel reprenant les limites des parcelles cadastrales). Même si elles présentent certaines limites, les données ainsi générées sont les informations vectorielles d'occupation du sol les plus à jour actuellement disponibles en Région wallonne.

Chaque fiche communale d'occupation et d'affectation du sol est composée de 7 pages. Elle présente 7 approches qui permettent d'appréhender et de comprendre au mieux le territoire communal, à savoir :

- l'évolution des grandes catégories d'occupation du sol ;
- l'occupation actuelle du sol ;
- l'évolution des zones d'affectation du plan de secteur ;
- les zones d'affectation actuelles du plan de secteur ;
- le caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur ;
- le caractère urbanisable des principales catégories d'occupation du sol selon le plan de secteur ;
- les zones du plan de secteur couvertes par un plan communal d'aménagement (PCA).

Des précisions sur le contenu des tableaux et graphiques présentés dans les fiches sont apportées ci-dessous.

Pour des raisons de concision, les fiches communales ne sont pas incluses dans ce rapport. Cependant la fiche commentée élaborée pour la Région Wallonne est présentée en annexe.

#### ***1.3.2.1 Évolution des grandes catégories d'occupation du sol***

Le graphique illustre l'évolution des grandes catégories d'occupation du sol depuis 1988 jusque 2004. Les catégories utilisées se basent sur le tableau 1. Par soucis de lisibilité, la catégorie «autre» reprend également les «terrains de nature inconnue». Les superficies concernées sont exprimées en hectares.

Les calculs ont été réalisés par le CREAT (UCL) à partir des statistiques relatives à l'utilisation du sol, à l'échelle communale, publiées par l'Institut National de Statistique (INS) sur base d'informations fournies par l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines (SPFF/ACED).

---

### **1.3.2.2 Occupation du sol**

L'occupation actuelle du sol est représentée sous forme de tableau et de graphique. Le tableau fournit une information relative à la superficie brute (exprimée en hectares) et à la superficie relative (exprimée en %). Les catégories utilisées se basent sur le tableau 1 présenté ci-dessus.

Les Calculs ont été réalisés par le CREAT (UCL) sur base des natures cadastrales issues de la matrice cadastrale du 1er janvier 2004 (SPFF/ACED) couplées au Plan de Localisation Informatique (PLI, MRW/DGATLP, 2004). Les limites communales correspondent aux limites définies par le PLI (MRW/DGATLP).

### **1.3.2.3 Zones d'affectation du plan de secteur**

L'affectation actuelle des zones du plan de secteur est représentée sous forme de tableau et de graphique. Le tableau fournit une information relative à la superficie brute (exprimée en hectares) et à la superficie relative (exprimée en %). Les catégories utilisées se basent sur le tableau 3 présenté ci-dessus.

Les Calculs ont été réalisés par le CREAT (UCL) sur base du plan de secteur vectoriel de décembre 2005 (MRW/DGATLP). Les limites communales correspondent aux limites définies par le PLI (MRW/DGATLP, 2004). Ces dernières ne correspondant pas exactement aux limites du plan de secteur, les superficies totales obtenues pour les communes frontalières (nationales ou régionales) sont inférieures à celles obtenues dans l'analyse de l'occupation du sol.

### **1.3.2.4 Évolution des zones d'affectation du plan de secteur**

L'évolution des zones d'affectation est représentée dans chaque fiche par un tableau.

Compte tenu de leur nombre important, les affectations initiales représentées dans les 2 premières colonnes sont les principales affectations, après regroupement.<sup>1</sup>

L'ensemble des superficies initiales a d'abord été traduite en nouvelles affectations, en vigueur au 01/12/2005. L'impact des modifications de plan de secteur en vigueur a été mentionné dans la seconde partie du tableau. Il faut néanmoins avoir conscience que cette représentation ne correspond pas nécessairement à la chronologie des événements : certaines révisions de plan de secteur ont en effet produit leurs effets avant les modifications du CWATUP du 27/11/1997 et du 03/02/2005.

Les calculs ont été réalisés sur base de la version vectorielle de production du plan de secteur du 1<sup>er</sup> décembre 2005 par la direction de l'aménagement régional (MRW/DGATLP/DAU).

### **1.3.2.5 Caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur**

Le tableau ainsi que le graphique présentent pour chaque zone d'affectation du plan de secteur le caractère artificialisé ou non de la zone. Les résultats fournissent des superficies brutes (exprimées en hectares) ainsi que des superficies relatives (exprimées en %).

---

<sup>1</sup> Le lecteur intéressé par une liste exhaustive des affectations initiales se rapportera au tableau de conversion ancienne légende - nouvelle légende disponible à l'adresse <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/Plansdesecteur>

---

L'analyse est issue du croisement spatial entre les zones du plan de secteur (plan de secteur vectoriel de décembre 2005, MRW/DGATLP) et les données d'occupation du sol (natures cadastrales issues de la matrice cadastrale du 1er janvier 2004 couplées au PLI V03, SPFF/ACED & MRW/DGATLP). Les limites communales correspondent aux limites définies par le PLI (MRW/DGATLP). Les superficies totales obtenues correspondent aux superficies totales du tableau relatif aux zones d'affectation du plan de secteur, la cartographie du plan de secteur vectoriel étant moins précise que celle du PLI.

Les croisements ont été réalisés par le CREAT (UCL)

### **1.3.2.6 Caractère urbanisable des principales catégories d'occupation du sol selon le plan de secteur**

Le tableau ainsi que le graphique présentent la manière dont se répartissent les différentes classes d'occupation du sol entre les zones destinées à l'urbanisation ou non. Les résultats fournissent des superficies brutes (exprimées en hectares) ainsi que des superficies relatives (exprimées en %).

L'analyse est issue du croisement spatial entre les données d'occupation du sol (natures cadastrales issues de la matrice cadastrale du 1er janvier 2004 couplées au PLI V03, SPFF/ACED & MRW/DGATLP) et les zones du plan de secteur (plan de secteur vectoriel de décembre 2005, MRW/DGATLP). Les limites communales correspondent aux limites définies par le PLI (MRW/DGATLP). Les superficies totales obtenues correspondent aux superficies totales du tableau relatif aux zones d'affectation du plan de secteur, la cartographie du plan de secteur vectoriel étant moins précise que celle du PLI.

Les croisements ont été réalisés par le CREAT (UCL)

### **1.3.2.7 Zones du plan de secteur couvertes par un plan communal d'aménagement (PCA)**

Le tableau présente les superficies (exprimées en hectares) des différents plans d'aménagement communaux ventilées par zone d'affectation du plan de secteur.

Les deux dernières colonnes indiquent la superficie totale les superficies totales et relatives de l'ensemble des PCA en fonction de la zone d'affectation du plan de secteur. Ceci permet de visualiser le pourcentage de chaque zone du plan de secteur couverte par un PCA.

Les calculs ont été réalisés par le CREAT (UCL) sur base du plan de secteur vectoriel de décembre 2005 et des périmètres des plans communaux d'aménagement d'avril 2006 (MRW/DGATLP).

## **1.4 FUTURS DEVELOPPEMENTS**

Afin de compléter les informations contenues dans les fiches communales, une analyse détaillée de l'occupation actuelle du sol en Région Wallonne sera présentée dans un article d'une quinzaine de pages, à publier dans la revue « Territoires wallons »,

Parallèlement, les chercheurs aimeraient entamer une analyse sur les structures/tâches urbaines en Wallonie. En effet, l'usage de la géomatique et des données spatiales d'occupation du sol permet de poser un point de vue objectif sur les différentes typologies de formes urbaines couramment considérées dans la littérature internationale confrontées au cas wallon. Nous pourrions ainsi tester ces typologies et mettre en évidence quelles sont les spécificités wallonnes.

Une réflexion sur la différenciation du plan de secteur (zones en ruban, anciennes légendes...) serait également menée et le croisement avec les données d'occupation du sol permettrait notamment de mettre en évidence le type d'urbanisation actuel.

---

Ceci permettrait de répondre à des questions telles que :

- Où et comment les terres sont-elles urbanisées aujourd'hui (structure des formes urbaines) ?
- De quelles natures sont les réserves foncières localisées dans les zones urbanisables du Plan de Secteur...

En effet, nous savons tous que l'occupation du sol actuelle résulte de décisions prises par le passé. Certaines de ces décisions ont abouti à des aménagements cohérents de l'espace, tandis que d'autres ont aboutis à des résultats mitigés. Aujourd'hui, la Région wallonne fournit aux décideurs politiques locaux des outils d'aménagement du territoire ayant pour but de gérer au mieux l'espace communal ou régional. Il serait donc utile de mesurer l'impact que peuvent avoir ces outils sur l'aménagement futur du territoire.

La réflexion devrait, en un second temps (programme 2007-2008), être élargie afin d'inclure l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol. Des indicateurs de développement territorial rendant compte de l'évolution des zones urbaines en Wallonie pourraient être constitués. Une analyse qualitative de ces phénomènes serait également engagée. Pour ce faire, des données comparables, récurrentes et facilement exploitables doivent être compilées afin de quantifier les changements d'occupation du sol, une attention particulière sera portée sur les territoires artificialisés.

Ces analyses permettraient de répondre à des questions telles que :

- Quel est le rythme de consommation de l'espace ?
- Quelles sont les zones où l'habitat connaît une extension forte (à partir des données statistiques par secteurs et d'occupation du sol)

Dans un autre registre, l'observatoire du développement territorial pourrait s'atteler à la constitution d'une base documentaire des études et rapports sur le prix du foncier et de l'immobilier en Wallonie. Les missions de cette partie seraient dès lors :

- de développer une technique d'analyse de ces données afin de produire des statistiques récurrentes plus précises que celle actuellement fournies par l'INS à l'échelle communale.
- d'analyser les forces et faiblesses de ces données.
- de lister les différents centres, instituts, bureaux d'études qui travaillent sur le sujet et de lister et résumer leurs productions.

## **2. VOLET « TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT »**

### **2.1. REFLEXIONS METHODOLOGIQUES**

Les travaux menés dans le cadre du volet environnement de l'ODT au cours de cette subvention ont eu pour but d'étudier les liens entre l'occupation du sol et l'environnement. Dès lors, pour toute thématique abordée dans ce volet, deux questions centrales ont été envisagées :

- En quoi l'occupation du sol perturbe-t-elle l'environnement ? (Question des *impacts* environnementaux)
- Quelles sont les contraintes en matière d'occupation du sol qui justifient des mesures de protection de l'environnement ? (Question des *contraintes* en matière d'occupation du sol)

Les analyses effectuées, de même que celles restant à effectuer, doivent donc permettre de croiser et d'associer les données pertinentes en matière de gestion de l'environnement avec certaines données à caractère territorial. Pour ces dernières, il s'agit ici essentiellement de données présentant un lien plus ou moins direct avec l'occupation du sol, puisque cette problématique constitue le cœur même des préoccupations de l'ODT.

Les analyses effectuées lors de l'exercice 2005-2006 ont consisté en des croisements de diverses données à caractère environnemental avec les données d'occupation du sol issues du PLI. La version du PLI utilisée est la version 03 qui correspond à la situation au 1er janvier 2004. Le PLI a été couplé avec la matrice cadastrale correspondante (2004) afin de définir l'occupation du sol associée à chaque parcelle (nature cadastrale). Les données d'occupation du sol ont ensuite été simplifiées via le regroupement des natures cadastrales similaires selon une légende établie par l'ODT. Cette légende simplifiée est par ailleurs cohérente avec la légende de la future cartographie numérique de l'occupation du sol en Wallonie (CNOSW) puisque l'équipe du volet « occupation du sol » a travaillé en collaboration avec le PCNOSW (cf. supra).

Les données environnementales ainsi exploitées ont également été croisées avec les données d'affectation du Plan de secteur, puisque celui-ci détermine les affectations réglementaires et dès lors conditionne fortement l'occupation potentielle/future du sol. Comme pour le PLI, les différentes classes de la légende du Plan de secteur ont fait l'objet de regroupements afin d'aboutir à une légende simplifiée utilisée pour les croisements. Cette légende simplifiée est commune à l'ensemble des volets de l'ODT.

## **2.2. RESULTATS**

### **2.2.1. Inventaire des données en matière d'environnement**

L'inventaire des données, ainsi que l'analyse critique de ces données, constitue une étape préalable indispensable à toute recherche. Cet inventaire, ainsi que l'analyse critique des données qui ont fait l'objet de travaux lors de cette subvention (cf. ci-après), font l'objet d'une note annexée au présent rapport (Working paper dédié à l'inventaire des données de l'ODT).

### **2.2.2. Résultats issus de l'exploitation des données**

Les travaux menés lors de cette première subvention se sont focalisés, d'une part, sur les périmètres d'intérêt paysager (PIP), et d'autre part, sur la structure écologique principale (SEP) et les différents types de sites de grand intérêt biologique (SGIB) qui la constituent.

#### **2.2.2.1. Les périmètres d'intérêt paysager**

Il a été convenu lors de la réunion de travail du 09 juin 2006 consacrée au volet environnement de l'ODT d'étudier l'affectation au plan de secteur ainsi que l'occupation du sol au sein des périmètres d'intérêt paysager (PIP).

##### *a) Réflexions préalables*

Nous avons commencé par réfléchir aux deux questions mentionnées ci-dessus, afin de percevoir les enjeux associés à la thématique étudiée et d'en faire ressortir les questions auxquelles il serait souhaitable de répondre.

*Question des impacts environnementaux appliquée aux PIP : enjeux associés et interrogations*

Sous l'influence des mutations de l'agriculture, de l'évolution de la forêt et des activités humaines, les paysages évoluent. Ces évolutions entraînent certains impacts négatifs, tels que la banalisation et la dégradation des paysages wallons. Les enjeux en matière de paysage sont donc la conservation des paysages en tant que patrimoine, vecteur d'identité culturelle et constituant essentiel du cadre de vie, la préservation de la qualité intrinsèque et de la diversité des paysages et la prévention de leur mitage et/ou de leur fermeture.

Si l'on se réfère à leur définition (cf. CWATUP et SDER), les PIP (PS + ADESA) ont été instaurés dans le but, justement, de contribuer à la protection des paysages, de préserver des ensembles harmonieux. L'occupation du sol peut avoir des impacts négatifs au niveau des PIP, en ce sens qu'un développement mal/non maîtrisé de l'urbanisation peut perturber fortement l'harmonie du paysage. L'urbanisation en rubans ou le long des lignes de crête en sont deux exemples significatifs. Les enjeux associés aux PIP sont globalement les mêmes que ceux associés aux paysages en général.

De là, se posent un certain nombre de questions en rapport avec l'occupation du sol (situation de fait) et les impacts environnementaux associés au sein des PIP :

- Comment se caractérise l'occupation du sol : au sein des PIP PS + ADESA, au sein des PIP PS hors ADESA, au sein des PIP ADESA hors PS ?
- Si l'on compare l'occupation du sol dans les PIP et hors PIP, observe-t-on des différences significatives (« utilité » des PIP) ?
- En quoi l'occupation du sol au sein des PIP (PS + ADESA) perturbe-t-elle/peut-elle perturber les paysages ? L'occupation du sol observée dans les PIP est-elle compatible avec les objectifs de protection du patrimoine paysager ? Sinon, quelles sont les menaces (réelles) qui pèsent sur les PIP ? Quels sont les types d'occupation du sol qui ont l'impact le plus négatif sur les paysages ?
- En fonction de l'occupation du sol observée aujourd'hui au sein des PIP PS, quels sont les périmètres à revoir/à supprimer afin de mieux coller à la réalité-terrain (les PIP définis lors de l'élaboration des plans de secteur sont-ils toujours d'actualité) ?
- D'un point de vue évolutif, comment les éléments nouveaux (nouvelles constructions, boisements, etc...) s'intègrent-ils au site bâti et non bâti ? Une réponse détaillée à cette question exigerait un travail de terrain très conséquent, afin d'évaluer l'intégration d'un point de vue esthétique. Cependant, une analyse « PC » pourrait éventuellement être envisagée : analyse du contexte dans lequel se placent les éléments nouveaux (est-ce que telle construction s'insère dans un îlot bâti ou au milieu d'une zone essentiellement agricole ?, etc...).
- ...

*Question des contraintes en matière d'occupation du sol appliquée aux PIP : enjeux associés et interrogations*

En matière de paysages, le SDER reconnaît l'intérêt général d'un cadre de vie de qualité et préconise à cet effet la protection et la gestion prudente des paysages. De manière générale, l'intégration de la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement peut imposer des contraintes en matière d'occupation du sol (délivrance de permis soumises à conditions, ...).

Depuis 2000, la Région wallonne s'est en outre engagée à appliquer la Convention européenne du paysage (Florence, 2000). L'enjeu global est de parvenir à une qualification paysagère de tout le territoire wallon afin de pouvoir, dans un second temps, appliquer une gestion différenciée selon les valeurs patrimoniales des paysages, ce qui impliquera sans doute également un certain nombre de contraintes, notamment pour les paysages à grande valeur patrimoniale.

Concernant les PIP plus particulièrement, les PIP PS ont valeur réglementaire et peuvent faire l'objet de prescriptions particulières. Les actes et travaux soumis à permis y sont autorisés à condition toutefois de s'intégrer dans le paysage et de respecter sa valeur esthétique. Ces contraintes ne sont cependant pas encore suffisamment opérationnelles car non précisées via des prescriptions d'aménagement. Quant aux PIP ADESA, ils n'ont pas encore valeur réglementaire mais sont destinés à contribuer à la révision des plans de secteur et sont donc susceptibles d'acquiescer à terme une valeur réglementaire également. Le principal enjeu associé aux PIP est l'intégration de la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement, via des prescriptions particulières à ces périmètres et leur mise en application.

De là, se posent les questions suivantes en rapport avec les contraintes en matière d'occupation du sol au sein des PIP :

- Comment se caractérise l'affectation au Plan de secteur au sein des PIP PS et ADESA (par définition, la situation de droit représente en elle-même une contrainte) ? Sur quelles affectations portent essentiellement les PIP PS et ADESA (voir si certaines affectations sont non représentées car incompatibles avec l'optique PIP) ?
- Dans quelle mesure les PIP PS sont-ils pris en compte dans les pratiques d'aménagement (dans quelle mesure sont-ils « respectés » ou « ignorés ») ?
- En fonction de l'affectation au Plan de secteur, que peut-on dire des menaces potentielles qui pèsent sur les PIP PS et ADESA ?
- ...

Il n'était évidemment pas possible de répondre à toutes ces questions dans les délais impartis. Par ailleurs, une analyse complète et fouillée de l'occupation du sol au sein des PIP, permettant de définir si les objectifs visés sont atteints, ne pourrait être réalisée que sur base de la réalité-terrain (la valeur esthétique des paysages ne pouvant pas s'apprécier autrement !).

#### *b) Résultats*

Les données disponibles en matière de périmètres d'intérêt paysager proviennent de deux sources : les périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur (PIP PdS ; version vectorielle du 15/12/2005) et les périmètres d'intérêt paysager définis par l'asbl ADESA (PIP ADESA ; données du 31/01/2005). Le Working paper dédié à l'inventaire des données de l'ODT présente ces données de manière approfondie.

Les analyses menées jusqu'à présent ont permis de caractériser l'occupation du sol au sein des PIP (et hors PIP), et de caractériser l'affectation des PIP PS et ADESA au Plan de secteur. Les autres questions citées ci-dessus feront l'objet d'analyses ultérieures.

Une fiche de présentation des PIP à l'échelle de la Wallonie, qui illustre les résultats obtenus, a été réalisée. Cette fiche se trouve en annexe de ce rapport et sera mise en ligne prochainement sur le site de la CPDT, partie ODT. La fiche est structurée de la manière suivante et contient les résultats suivants :

- définition des PIP PdS et des PIP ADESA ;
- carte de localisation des PIP en Wallonie (2 types de PIP) ;
- PIP PdS : localisation (carte), nombre, superficie et pourcentage de la superficie régionale, répartition par secteurs d'aménagement et par ensemble paysager ;

- PIP ADESA : localisation (carte), nombre, superficie et pourcentage de la superficie régionale, répartition par secteurs d'aménagement et par ensemble paysager ;
- comparaison des PIP PdS et des PIP ADESA : carte du recouvrement de ces deux types de PIP, facteurs explicatifs, superficies ;
- occupation du sol au sein des PIP PdS + ADESA , des PIP PdS hors PIP ADESA, des PIP ADESA hors PIP PdS, et hors PIP (tableau);
- affectation du plan de secteur au sein des PIP PdS et au sein des PIP ADESA (tableau + graphes).

Nous renvoyons à la fiche annexe pour un compte-rendu plus détaillé des résultats.

Des fiches similaires, mais cette fois à l'échelle communale, seront également mises en ligne prochainement.

### **2.2.2.2. La structure écologique principale et les différents types de sites de grand intérêt biologique qui la constituent**

Lors de la réunion de travail du 09 juin 2006 consacrée au volet environnement, il a également été convenu d'étudier l'affectation au plan de secteur et l'occupation du sol au sein des sites de grand intérêt biologique (SGIB). Ces sites sont de différents types : sites Natura 2000, SGIB reconnus (réserves naturelles, zones humides d'intérêt biologique, cavités souterraines d'intérêt scientifique) ou encore SGIB non reconnus (ne possédant pas de statut de protection). Le Centre de recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (CRNFB) de la DGRNE les a virtuellement « regroupés » pour constituer une couche cartographique unique appelée « structure écologique principale » (SEP).

#### *a) Réflexions préalables*

*Question des impacts environnementaux appliquée à la SEP et aux SGIB : enjeux associés et interrogations*

Depuis un certain nombre d'années, on constate une érosion de la biodiversité et une dégradation des habitats naturels en Wallonie. Cela est notamment dû à l'évolution rapide des modes d'occupation et d'utilisation du sol, qui entraîne une fragmentation et/ou une disparition des habitats (diminution de la surface utile pour la faune et la flore, isolement des espaces préservés). L'urbanisation croissante et le développement des infrastructures de transport contribuent grandement à cette fragmentation et dégradation des habitats naturels ou semi-naturels. L'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles intervient également dans ces processus (cf. SDER, p. 89).

Pour le SDER, "la protection et le développement du patrimoine naturel doivent s'appuyer sur la mise en place d'un réseau écologique. Sa concrétisation nécessite d'une part de reconnaître à certaines parties du territoire une vocation exclusive de conservation de sites de grand intérêt biologique, et d'autre part de tenir compte sur l'ensemble du territoire des conditions nécessaires au maintien et au développement des espèces animales et végétales" (SDER, p. 213). Il faut donc consolider la vocation des sites de grand intérêt biologique d'une part, et permettre aux espèces animales et végétales de se développer sur l'ensemble du territoire d'autre part, via la concrétisation du réseau Natura 2000 entre autres.

De là, se posent un certain nombre de questions en rapport avec l'occupation du sol (situation de fait) et les impacts environnementaux associés au sein de la SEP et des SGIB :

- Comment se caractérise l'occupation du sol au sein de la SEP et hors SEP ?
- Si l'on compare l'occupation du sol dans la SEP et hors SEP, observe-t-on des différences significatives (urbanisation plus importante hors SEP...) ?

- Comment se caractérise l'occupation du sol au sein de la SEP en faisant la distinction entre les sites Natura 2000, les SGIB reconnus (réserves naturelles et ZHIB) et les SGIB non reconnus (ces 3 types de sites constituant ensemble la SEP) ?
- Si l'on compare l'occupation du sol au sein des différents types de sites constitutifs de la SEP, observe-t-on des différences significatives (différence entre les sites à vocation exclusive de conservation de la nature et le réseau N2000 où les activités humaines sont globalement autorisées)?
- En quoi l'occupation du sol au sein de la SEP et des différents types de SGIB perturbe-t-elle/peut-elle perturber la protection du patrimoine naturel ? L'occupation du sol observée dans ces sites est-elle compatible avec les objectifs de protection du patrimoine naturel ? Sinon, quelles sont les menaces (réelles) qui pèsent sur les SGIB en fonction du type d'occupation du sol ? Quels sont les types d'occupation du sol qui ont l'impact le plus négatif sur tous ces sites ?
- Comment la SEP se présente-t-elle du point de vue de son emprise sur le sol : le réseau écologique ainsi constitué (dans l'hypothèse où l'ensemble des sites constituant la SEP obtiendraient à terme un statut légal) serait-il suffisamment cohérent et efficace pour lutter contre la fragmentation des habitats et l'érosion de la biodiversité ?
- ...

*Question des contraintes en matière d'occupation du sol appliquée à la SEP et aux SGIB : enjeux associés et interrogations*

En matière de protection du patrimoine naturel, de manière générale, les politiques d'aménagement du territoire se doivent d'intégrer la prise en compte des problématiques environnementales, ce qui est susceptible de donner lieu à des contraintes en matière d'occupation du sol (délivrance de permis soumises à conditions, ...).

En ce qui concerne les différents types de sites étudiés ici, les contraintes en matière d'occupation du sol varient selon le type de site envisagé : les contraintes au sein des réserves naturelles et des zones humides d'intérêt biologique sont les plus importantes puisque ces sites sont uniquement dédiés à la conservation de la nature ; seules les activités nécessaires au maintien de ces zones sont donc tolérées. Les contraintes au sein des sites Natura 2000 sont moins importantes bien qu'existantes ; des activités peuvent y être effectuées pour autant qu'elles ne perturbent pas les milieux et espèces à protéger. Enfin, les contraintes sont souvent inexistantes au sein des SGIB non reconnus. Un enjeu important sera donc de prendre des mesures de protection de ces sites intéressants malgré l'absence de statut légal à ce stade.

De là, se posent les questions suivantes en rapport avec les contraintes en matière d'occupation du sol au sein de la SEP et des SGIB :

- Comment se caractérise l'affectation au Plan de secteur au sein de la SEP et des différents types de SGIB (par définition, la situation de droit représente en elle-même une contrainte) ?
- Sur quelles affectations portent essentiellement la SEP et les différents types de SGIB (voir si certaines affectations sont non représentées car incompatibles avec l'optique de protection du patrimoine naturel) ?
- Dans quelle mesure la SEP et les SGIB sont-ils pris en compte dans les pratiques d'aménagement (dans quelle mesure sont-ils « respectés » ou « ignorés ») ?
- En fonction de l'affectation au Plan de secteur, que peut-on dire des menaces potentielles qui pèsent sur la SEP et les SGIB?

- 
- L'affectation au plan de secteur au sein de la SEP et des SGIB est-elle en adéquation avec les contraintes instaurées en matière d'occupation du sol par les outils de conservation (outils dérivés de la loi de 1973 et réseau Natura 2000) ?
  - ...

#### *b) Résultats*

Les données utilisées sont les suivantes : la couche de la structure écologique principale du CRNFB (version du 30 août 2005), la couche du réseau Natura 2000 (décision du 24 mars 2005), les couches des réserves naturelles (agrées, domaniales et forestières) ainsi que des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique (datant toutes de novembre 2005). Le Working paper dédié à l'inventaire des données de l'ODT présente ces données de manière approfondie.

Pour les analyses menées par le volet environnement, ces données ont été utilisées comme suit. La structure écologique principale résulte d'une agglomération de plusieurs couches de données. On peut simplifier en disant qu'elle est constituée :

- de sites Natura 2000 reconnus ;
- de SGIB reconnus ;
- de SGIB non reconnus.

La table d'attributs de la couche sep\_v1 ne permettant pas de faire cette distinction entre les différents types de sites constitutifs, voici comment il a été procédé :

- Les sites Natura 2000 reconnus correspondent à la couche reçue de la DGRNE, qui correspond à la décision du 24 mars 2005. Cette couche a été utilisée telle quelle ;
- Les SGIB reconnus comprennent les réserves naturelles domaniales (RND), agrées (RNA) et forestières (RF) ainsi que les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), et les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS). Il importe de signaler ici que les calculs d'occupation du sol et d'affectation au plan de secteur ont été réalisés sur base des données des RNA, RND, RF et ZHIB, mais n'ont pas pris en compte les CSIS (non pertinent car souterrain) ;
- Les SGIB non reconnus (c'est-à-dire ne possédant pas à l'heure actuelle de statut légal de protection) constituent le reste de la SEP. Ils contiennent, d'une part, les sites proposés en Natura 2000 par le CRNFB mais non retenus par le Gouvernement wallon, et d'autre part, le reste des SGIB non reconnus (soit tout ce qui est hors Natura 2000, hors propositions Natura 2000 du CRNFB et hors SGIB reconnus).

Il importe également de signaler qu'il existe des recouvrements entre les SGIB reconnus et le réseau Natura 2000.

Les analyses menées jusqu'à présent ont permis de caractériser l'occupation du sol et l'affectation au Plan de secteur au sein de ces différents types de zones. Les autres questions citées ci-dessus feront l'objet d'analyses ultérieures.

Une fiche de présentation de la SEP et des SGIB constitutifs à l'échelle de la Wallonie, qui illustre les résultats obtenus, a été réalisée. Cette fiche se trouve en annexe de ce rapport et sera mise en ligne prochainement sur le site de la CPDT, partie ODT. La fiche est structurée de la manière suivante et contient les résultats suivants :

- définition de la SEP et des différents types de SGIB ;
- carte de localisation de la SEP en Wallonie + superficie et pourcentage de la superficie régionale ;

- 
- carte de localisation des différents types de sites constitutifs de la SEP en Wallonie + nombre, superficie et pourcentage de la superficie régionale ;
  - occupation du sol au sein de la SEP et hors SEP (tableau + graphes) ;
  - occupation du sol au sein des différents types de sites constitutifs de la SEP (tableau) ;
  - affectation du plan de secteur au sein de la SEP (tableau + graphe)
  - affectation du plan de secteur au sein des différents types de sites constitutifs de la SEP (tableau).

Nous renvoyons à la fiche annexe pour un compte-rendu plus détaillé des résultats.

Des fiches similaires, mais cette fois à l'échelle communale, seront également mises en ligne prochainement.

### **2.3. FUTURS DEVELOPPEMENTS**

Les activités de recherche du volet « Territoire et environnement » de l'Observatoire de développement territorial seront axées sur les points suivants pour la subvention 2006-2007.

- la poursuite des travaux entamés visant à la caractérisation globale de l'occupation du sol et/ou de l'affectation au Plan de secteur au sein de périmètres à connotation « environnementale ». Certains périmètres ont déjà fait l'objet d'une première caractérisation lors de la subvention 2005-2006. Reste à aborder les zones à contraintes karstiques, les zones de protection des captages, les zones d'inondation... Les aptitudes des sols, le bruit et les établissements classés de classe 1 (+SEVESO) ont également été évoqués. Il pourrait être envisagé d'étudier aussi les Sites d'activités économiques désaffectés, l'épuration des eaux... (fonction des données disponibles) ;
- l'approfondissement, pour certains des thèmes de recherche abordés ou restant à aborder, de l'analyse en matière d'occupation du sol et d'affectation PS. En complément aux activités du volet « Territoire et occupation du sol », ces travaux mèneront à une caractérisation de l'occupation du sol essentiellement en zones non urbanisées. Les périmètres déjà étudiés ont fait l'objet d'une réflexion préalable visant à mettre en évidence les questions intéressantes et les enjeux liés au sujet. Jusqu'à présent, les travaux menés ont permis une caractérisation de l'existant ; il faudrait à présent entamer une phase d'analyse et de réflexion plus fouillées permettant d'apporter des éléments de réponse aux questions envisagées, en rapport avec les enjeux soulevés (cette phase pourra aboutir à la production de données plus fines en matière d'occupation du sol) ;
- la réflexion sur un modèle-type d'indicateur de développement territorial, sur base des expériences menées dans d'autres observatoires étrangers. Ce modèle-type sera « testé » dans un premier temps sur un des sujets étudiés et déjà bien abouti.
- enfin, comme pour les autres volets de l'Observatoire, l'objectif opérationnel de communication (site Internet, publications) de ces travaux sera également poursuivi.

---

### 3. VOLET « TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ »

#### 3.1. REFLEXIONS CONCEPTUELLES

##### 3.1.1. Première proposition de définition de la compétitivité sociale

Nous proposons une première définition qui se précisera au cours de la recherche :

*La compétitivité sociale est la capacité collective des acteurs d'un territoire défini à mutualiser leurs talents individuels ou communautaires autour d'un projet de développement territorial durable. Cette vitalité sociale, constituée d'éléments d'immatériels, rend le territoire sur lequel elle agit et se développe plus compétitif.*

Cette approche est déjà abordée dans les territoires ruraux. Ainsi, une recherche menée dans le cadre du programme européen Leader a développé une approche territoriale du capital social. Celle-ci définit le capital social (ou compétitivité sociale) d'un territoire comme « la capacité des différents acteurs et institutions à agir ensemble et efficacement au niveau d'un territoire. Elle est un état d'esprit, une véritable culture, qui repose sur la confiance mutuelle, ainsi que sur la volonté et la capacité de reconnaître, d'exprimer et d'articuler des intérêts individuels et collectifs. La compétitivité sociale est un élément essentiel à prendre en compte dans une approche territoriale. Elle concerne l'organisation des acteurs locaux et les rapports entre les personnes, entre acteurs et institutions et entre institutions elles-mêmes. La compétitivité sociale fait de la proximité physique des acteurs et des institutions travaillant au niveau local un atout pour construire une intelligence collective autour d'un projet de territoire. Elle contribue à rendre le territoire plus compétitif par rapport au mode extérieur tout en enrichissant ses liens de solidarité interne ».

##### 3.1.2. Les différents concepts en lien avec la compétitivité sociale

L'exercice consiste ensuite à identifier les diverses composantes théoriques du concept de compétitivité sociale attachée à un territoire. Dans un premier temps, ont été retenus les concepts qui participent au dynamisme du territoire : intelligence territoriale, compétitivité territoriale, capital social, cohésion sociale et cohésion territoriale. D'autres concepts, intimement liés aux précédents, sont également répertoriés : exclusion sociale et inclusion sociale. Même si ces derniers ne peuvent être qualifiés de « constituants de la compétitivité sociale d'un territoire », leur examen s'avère néanmoins intéressant par les défis sociaux qu'ils engendrent au niveau d'un territoire pour pallier aux déficits de compétitivité.

Un des premiers constats que l'on peut faire en parcourant l'abondante littérature existante sur les différents concepts sociaux sélectionnés est le manque de clarté sur leur signification. Les concepts évoluent au cours du temps et les définitions diffèrent selon les pays et les intervenants, chacun mettant l'accent sur des éléments différents. Il n'y a donc pas de réel consensus sur ces notions. Cette section n'a pas pour objectif d'entrer dans ces débats idéologiques, elle vise surtout à dégager les différentes composantes des concepts sociaux afin de construire le cadre conceptuel relatif à la notion de compétitivité sociale d'un territoire et les indicateurs qui permettront de la mesurer.

##### 3.1.3. Sélection des dimensions clés de la compétitivité sociale d'un territoire

Sur base de l'observation des différents concepts sociaux, nous avons entrepris une première sélection des dimensions clés de la compétitivité sociale d'un territoire. Etroitement imbriquées et interagissant les unes aux autres, il s'agit des dimensions suivantes :

- 
- Le capital humain : les ressources humaines, les porteurs d'innovation locaux ainsi que les savoir-faire implicites/ explicites et les compétences deviennent un facteur clé de l'attractivité et de la compétitivité territoriale.
  - L'identité et la culture, perçue à travers le sentiment d'appartenance à une collectivité, peut être conçue comme une ressource favorisant le développement territorial dans la mesure où l'identification à un territoire est susceptible de favoriser l'adhésion à des projets communs.
  - Le capital social qui est lié à la nature du lien social permettant aux acteurs du territoire de surmonter les difficultés de l'action collective et d'atteindre des bénéfices communs. Les réseaux, les partenariats, le dynamisme associatif et l'engagement civique ou communautaire, la confiance et le soutien social relèvent d'un capital social territorialisé.
  - La cohésion sociale qui selon la définition du Conseil de l'Europe largement admise, se définit comme la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter les polarisations. Sur un territoire à l'échelle locale, elle concerne l'ensemble des dispositions prises pour prémunir la population contre les risques sociaux mais aussi pour garantir l'égalité des chances dans la vie quotidienne.
  - La gouvernance et la participation qui a trait à la gestion de l'intérêt collectif. Elles concernent à la fois la capacité d'organisation et l'implication permanente des citoyens. Ces deux aspects conditionnent la mise en application d'une vision stratégique de cohésion sociale et la mise en valeur du capital social du territoire concerné.

Sans préjuger de la construction d'un concept achevé, les différents éléments supposés participer à la compétitivité sociale d'un territoire constituent, quand on les prend individuellement, des aspects essentiels du fonctionnement d'une société.

## **3.2. REFLEXIONS METHODOLOGIQUES**

### **3.2.1. Définition d'indicateurs de « dynamiques sociales »**

La réflexion porte sur la construction d'indicateurs permettant de caractériser et de mesurer à l'échelle locale les dynamiques sociales d'un territoire agissant en faveur de son développement et de son attractivité. Elle constitue le prolongement pratique des recherches sur le concept de « compétitivité sociale » avec la définition de ses dimensions clefs.

Les indicateurs recherchés se fondent sur la valorisation des plus-values de l'action collective (réseaux, partenariats, dynamisme associatif, ...) et des mesures politiques, administratives, techniques qui la soutiennent au niveau d'un territoire. Se basant sur le principe qu'il faut partir des dynamiques et du potentiel existant, les indicateurs quantifiés et qualifiés doivent permettre de mesurer ou du moins de rendre compte des faiblesses et/ou de la vitalité du capital social au niveau local. Ils peuvent ainsi servir de base de références utiles aux politiques en matière de développement régional et d'aménagement du territoire par la mise en valeur des compétences collectives et par l'élaboration de mesures correctives face aux carences relevées.

### 3.2.2. Choix d'une échelle de territoire

Un travail général de recensement d'indicateurs et de sources de données en relation avec le concept de « compétitivité sociale » a été effectué au niveau de la région. Pour la poursuite de la recherche, il est apparu plus intéressant de s'orienter vers une échelle de territoire qui soit infra régionale afin de permettre la mesure des caractéristiques locales des dynamiques sociales. Dans un souci de cohésion territoriale, l'agrégation possible de certains résultats obtenus pourra toutefois être exploitée au niveau régional.

Dans la recherche de construction des indicateurs, le territoire supra communal a été préféré aux entités administratives comme la commune ou la province. Ce niveau de territoire permet de prendre en considération la spatialisation des comportements sociaux qui s'inscrivent difficilement dans des limites administratives<sup>2</sup>. Les travaux menés permettront ainsi d'alimenter les réflexions de projet de territoire en termes de « Pays » ou de « Communautés urbaines ». Ils prendront notamment en considération la plus-value tirée des initiatives inter communales.

### 3.2.3. Cadre conceptuel

Afin d'orienter et de structurer les matières d'information jugées nécessaires à la connaissance des dynamiques sociales, un cadre conceptuel pour la construction d'indicateurs a été conçu. Il se décline à partir d'un système de dimensions clefs dont chacune de celles-ci fait l'objet d'un système de questions évaluatives. Ces dernières servent de base au recueil des données nécessaires à la construction des indicateurs.

<i>Dimensions</i>	<i>Questions évaluatives</i>
1. Capital humain	1.1. Quelles sont les ressources humaines du territoire ? Quel est son potentiel ? 1.2. Quelles sont les capacités économiques des habitants ? 1.3. Quelle est la dynamique entrepreneuriale (créateurs et porteurs d'innovations locaux) ?
2. Culture et identité collective	2.1. Quel est le niveau de sentiment collectif d'appartenance, d'attachement des habitants à leur territoire ? Quel est l'intérêt porté par les jeunes ? Quelle place ont les personnes âgées (transmission entre génération) ? 2.2. Quel est le degré d'enracinement des habitants sur leur territoire ? Comment se concrétise leur lien physique avec celui-ci ? 2.3. Quels sont les repères territoriaux mobilisateurs d'identité collective ?
3. Capital social	3.1. Quel est le niveau d'importance des réseaux sociaux et des pratiques de sociabilité sur le territoire ? Quelle est leur vitalité ? 3.2. Quel est le degré d'engagement des habitants dans la vie publique et associative ? Quelle place occupent certaines franges de population comme les entrepreneurs locaux, les agriculteurs, les néo ruraux, les personnes âgées et les jeunes, les femmes ? 3.3. Quel est le niveau d'ouverture sur l'extérieur, de coopération extra territoriale (richesse des rapports d'information, de savoir-faire, savoir-être) ? Quelle est la propension des habitants à

<sup>2</sup> Cf. le concept de « bassins de vie » développé dans le cadre du Tableau de bord du développement territorial de la CPDT : *regroupements de communes dont les habitants partagent globalement les mêmes comportements spatiaux en matière de recours aux services, de culture, d'emplois, ...*

	communiquer avec l'extérieur (« bridging ») ?
4. Cohésion sociale	<p>4.1. Quel est le niveau de réponse aux besoins de bien-être de la population du territoire ?</p> <p>4.2. Quel est le niveau d'entraide, le degré de solidarité entre habitants (soutien social) ?</p> <p>4.3. Comment sont prises en considération les populations fragiles ? Quels sont les moyens déployés ?</p> <p>4.4. Quelle est la densité des lieux potentiels de socialisation sur le territoire ?</p> <p>4.5. Quel est le niveau d'importance des facteurs menaçant la cohésion sociale du territoire ? Quels sont les moyens déployés pour les réduire ?</p>
5. Gouvernance et participation	<p>5.1. Quel est le niveau d'organisation des partenariats locaux sur le territoire ?</p> <p>5.2. Quel est le niveau d'implication citoyenne ?</p> <p>5.3. Comment s'articule démocratie représentative avec démocratie participative ?</p>

### 3.4. RESULTATS

#### 3.4.1. Inventaire des sources de données et d'indicateurs utiles

Un recensement général de sources d'indicateurs et de données a été mené en relation avec le concept de compétitivité sociale préalablement défini. Il est repris dans une note exclusivement dédiée à l'inventaire des données réalisé par l'ODT (*working paper*).

Par ailleurs, nous avons identifiés en Europe, des pratiques significatives et innovantes tels que les clusters, les Systèmes Productifs Locaux, projets de pays ou de villes qui pourront fournir des exemples d'outils de recueil de données et de sélection d'indicateurs. Une analyse des outils sollicitant la compétitivité sociale de territoires (gouvernance, réseau, participation, partenariats....) est également utile.

#### 3.4.2. Construction d'indicateurs à l'échelle supra communale

Les résultats, présentés dans le *working paper* ci-joint, visent à alimenter la réflexion et à fournir les éléments utiles à la construction d'indicateurs permettant de caractériser et de mesurer à l'échelle supra communale les dynamiques sociales d'un territoire agissant en faveur de son développement et son attractivité. A cet effet, des ébauches d'indicateurs ont été formulées à partir d'une recherche bibliographique et d'une enquête menée sur deux territoires témoins

Sur la base du cadre conceptuel présenté supra, une centaine d'indicateurs ont été ébauchés. De manière générale, les constats, selon les cinq dimensions clefs retenues pour définir le concept de « compétitivité sociale », peuvent se résumer comme suit.

- *Capital humain*. Les indicateurs proposés autour de cette dimension peuvent être qualifiés de « classiques ». On les retrouve à l'échelle régionale à l'exception du niveau de pauvreté qui peut être affiné au niveau communal.
- *Identité et culture – Capital social – Gouvernance et participation*. Pour ces trois dimensions, les investigations sont à mener quasi essentiellement au niveau communal. En effet, il se révèle que c'est la seule entité administrative à pouvoir recueillir les données de « proximité » nécessaires.

- 
- *Cohésion sociale.* Une part importante des données sont à recueillir au niveau communal (environ deux tiers des indicateurs proposés). Pour les autres indicateurs, on pourra recourir aux données statistiques disponibles au niveau régional et fédéral. Il est à relever que dans certains cas, un travail d'analyse cartographique est proposé. Dans d'autres cas, on pourra se baser sur les travaux fournis dans le cadre du Tableau de bord du développement territorial effectué de la CPDT.

Le lien direct entre les indicateurs et les aspects liés à l'occupation des sols (autre volet de l'ODT) est rencontré au niveau de la « dimension 4 : Cohésion sociale ». Plus précisément, il concerne l'analyse des niveaux de disponibilité en logements, d'accessibilité aux écoles, de mobilité intra et extra territoriale d'équipement en infrastructures sociales (cf. 4.1.) ainsi que la densité des lieux potentiels de socialisation comme les équipements sportifs et culturels, les endroits récréatifs et la configuration des noyaux d'habitations (cf. 4.4.).

### **3.5. FUTURS DEVELOPPEMENTS**

Le travail réalisé constitue une première étape dans une recherche demandant une large concertation tant au niveau des acteurs locaux (mandataires communaux et supra communaux, associations, agents de développement, ...) qu'au niveau d'institutions et organismes ressources (centres de recherches, IWEPS, administrations régionales, ...). Les ébauches d'indicateurs proposés supra nécessitent d'être revus et affinés sur base d'une évaluation plus approfondie de leur pertinence et des difficultés rencontrées dans la collecte des données.

Pour les recherches complémentaires sur la pertinence des indicateurs, un modèle de développement consensuel bâti sur des défis et objectifs doit pouvoir être ébauché. Il préciserait les variables orientant l'actuel cadre conceptuel défini pour la construction des indicateurs. Les dimensions et les questions évaluatives nécessitent aussi une révision afin de rendre plus aisée la lecture des dynamiques sociales d'un territoire.

Sur les informations nécessaires à la construction d'indicateurs, un travail d'investigation plus approfondi doit pouvoir être mené notamment au niveau local. Outre la sélection des données, il doit déboucher sur l'élaboration d'un cadre méthodologique nécessaire à leur organisation et leur structuration.

De façon complémentaire, les indicateurs devraient pouvoir être testés de façon concrète au niveau, par exemple, des deux territoires témoins qui ont servi de cadre à l'évaluation des données localement disponibles. Cet exercice permettrait d'évaluer la faisabilité d'une collecte aisée des données nécessaires ainsi que l'application effective dans le cadre d'un projet de territoire supra communal. La pertinence des indicateurs doit pouvoir être également testée à travers une étude économétrique.

En conclusion, la poursuite des travaux doit permettre, suivant une démarche conceptuelle participative, d'arriver progressivement à la sélection d'un système d'indicateurs complémentaires apportant, de façon optimale, une appréciation quantitative et qualitative des faiblesses et des plus-values d'un territoire sur le plan social. La finalité est d'obtenir des indicateurs standards dont les valeurs relevées pour un territoire puissent être comparées à un autre territoire aux caractéristiques géographiques et démographiques relativement similaires.